

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

27 Avril — M. Rouvier est élu président de la commission du budget, au bénéfice de l'âge avec M. Godefroy-Cavaignac.

— M. Godefroy-Cavaignac fait saisir à la librairie Plon, au moment de la mise en vente, un ouvrage ayant pour titre les *Mémoires d'une inconnue* et qui, paraît-il, n'est autre que les mémoires de la grand'mère du député.

28 Avril — Emile Henry, l'auteur de l'attentat du café Terminus et de la rue des Bons-Enfants, est condamné à mort, par la Cour d'assises de la Seine.

— Au cours de sa réunion tenue au ministère de l'Instruction publique, la commission extraparlamentaire chargée d'examiner la proposition de M. Gaillard, député de l'oise, tendant à exonérer de tout droit d'auteur les auditions gratuites données par les sociétés musicales, accepte la proposition faite par la société des auteurs et compositeurs dramatiques, demandant un droit d'auteur annuel de un franc par société, pour l'ensemble de leurs auditions.

— Une terrible catastrophe se produit aux charbonnages de Bois-de-Luc, La cage servant à la descente de seize ouvriers est précipitée au fond de la mine par suite de la rupture du câble. Trei-

ze mineurs sont tués et trois très gravement blessés.

29 Avril — Inauguration solennelle de l'exposition internationale de Lyon, sous la présidence des ministres et des Présidents de la Chambre et du Sénat.

30 Avril — Discussion à la Chambre de l'interpellation Jaurès, au sujet des « mesures que le gouvernement compte prendre contre les capitalistes et les prêtres qui ont subventionné la propagande par le fait. » Cette interpellation inopportune provoque l'adoption d'un ordre du jour pur et simple par 340 voix contre 179.

— Déplorable accident survenu à Nouvion (Aisne). Quatre personnes sont noyées au cours d'une partie de canot.

1^{er} Mai — La journée du 1^{er} Mai se passe dans le plus grand calme à Paris et par toute la France.

2 Mai — Un incendie considérable survenu à Toulon dans les chantiers de l'arsenal du Mourillon. Les dégâts sont estimés à plusieurs millions. On compte plusieurs blessés.

— La journée est marquée par trois accidents de chemin de fer, dont un sur la ligne du Nord, un autre sur la ligne de l'Ouest et le troisième sur la ligne de Paris à Amsterdam. On compte quelques blessés.

— Collision sanglante entre les quatre mille grévistes de Hamme, près de Gand (Belgique) et la police belge. On signale une femme tuée et de nombreux blessés.

3 Mai — Le tribunal civil de la Seine homologue la transaction conclue entre la succession du baron de Reinach, les obligataires de Pauzant et le docteur Cornélius Hertz.

— Explosion de dynamite dans la commune de Lourches, (Nord), au domicile de Mr Deverne, ingénieur en chef de la compagnie de Douchy.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Notre petite ville aura l'avantage de recevoir demain, lundi; la visite du *Grand cirque américain de Chicago*, qui, après avoir offert dans l'après-midi le magnifique coup d'œil de la grande cavalcade traditionnelle, donnera, le soir à 8 heures une représentation unique sous une vaste tente, installée place du château.

On sait que le grand cirque américain dirigé par Lord Georges Ginnel, compte 150 chevaux, plusieurs éléphants, chameaux, mulets, taureaux, etc., et une nombreuse troupe de cavaliers, gymnastes, bateleurs américains et anglais.

SAINT-MARD

La fanfare *L'Avenir* de Saint-Mard a donné dimanche dernier son deuxième concert dont le menu n'a pas été moins abondant ni moins varié que la première fois.

La partie instrumentale, étant donné le nombre très restreint des exécutants et les conditions d'exiguïté de la scène, a été habilement conduite par M. Denercy qui sait tirer très bon parti des ressources dont il dispose.

M. Lourselle, dans son récitatif, *Le*

retour de l'exile et dans un monologue *La mouche* a fait preuve d'une prodigieuse mémoire et d'un véritable talent déclamatoire, qui a beaucoup intéressé l'auditoire.

M. Faudemer, avec sa poésie *Le drapeau français*, a fait vibrer vivement la corde patriotique, par l'accent de sincère conviction avec lequel il l'a dite aux applaudissements de toute la salle.

M. Laroche a été amusant dans ses divers monologues et particulièrement dans *le voyage de Tartampion à Paris* et dans la description du *Télégraphe* et du *Téléphone* par un Gascon et un Marseillais.

MM. Parant, Denercy, Franck, Pernier, Couvreur et Mariotte ont chanté une série de chansonnettes comiques qui ont été très applaudies; puis la soirée s'est continuée par une tombola et une grande scène comique.

A minuit, un bal à grand orchestre, qui s'est prolongé jusqu'à l'aube naissante, a terminé cette brillante soirée qui a été un nouveau succès pour les organisateurs.

BARON

Le 23 avril, vers sept heures et demie du soir, dit le *Journal de Senlis*, le sieur Aveline, rentrant de son travail, fut étonné de trouver sa porte fermée à clé; son fils étant survenu, ne put donner à son père l'explication de l'absence de sa mère, mais eut le pressentiment d'un malheur. Ils s'adressèrent au maréchal pour se faire ouvrir la porte. Entrés dans une pièce retirée ils furent suffoqués par une odeur âcre de charbon et virent, assise sur une chaise, la malheureuse femme ne donnant plus signe de vie. Ils essayèrent vainement de la ranimer. La femme Aveline, née Mercier, âgée de 58 ans,

était souffrante depuis plus de deux ans; son cerveau était affaibli, et plusieurs fois, elle avait déclaré qu'elle mettrait fin à ses jours.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Au scrutin de ballottage du 29 avril, M. Thuillier a été élu membre du Conseil municipal de Nanteuil par 213 voix sur 295 votants.

— Le Jury institué par M. Lejeune, pour l'attribution des prix d'attachement, de vertu et de dévouement, etc, a fait choix cette année, pour le prix d'attachement, de M. Louis Bouleau, âgé de 65 ans, charretier et domestique de labour, au service depuis 46 ans, sans interruption, chez M. Sainte-Beuve propriétaire. Ce serviteur dévoué, honnête, soigneux, intelligent aimant à bien faire est de plus un ouvrier estimé de tous et très attaché à ses maîtres, ayant fait précédemment des stages de dix ans, sept ans, cinq ans dans la même ferme.

Le prix de vertu et de dévouement, pour lequel quatre jeunes filles prétendaient cette année, a été attribué à M^{me} Estelle-Augustine Paris, couturière, âgée de 24 ans qui aide à vivre, par son travail incessant, sa mère veuve. Ce choix n'a fait que ratifier celui de l'opinion publique.

Ces prix, avec médailles commémoratives, seront discernés en séance solennelle le lundi de la Pentecôte.

— Le facteur Galliat a été victime de mutilations de jeunes arbres, dans un petit bois qu'il possède à l'extrémité du pays, sur le chemin de Nanteuil à Acy.

On ne connaît pas l'auteur de cette méchanceté.

— La Veuve Roseaux, rentière, âgée de 75 ans, demeurant à Nanteuil, a été volée dans la nuit du 24 au 25 cou-

rant, de trois poudes et d'un coq que renfermait son poulailler. Elle n'a aucun soupçon sur l'audacieux renard qui n'a laissé que quelques plumes dans le petit bâtiment. Des empreintes de pas qui ont été relevées à l'extérieur, indiquent que le voleur était venu par les champs et avait franchi la haie qui ferme la cour de la bonne vieille.

— Le Concours agricole et l'Exposition de la Société d'horticulture de Senlis, dont le règlement est publié, auront lieu les 14, 15 et 16 juillet prochain, à Nanteuil.

Journal de Senlis

MORTEFONTAINE

On lit dans le *Journal de Senlis*:

Dans la journée du 19 avril courant, le jeune Legros Joseph, âgé de 17 ans, travaillant au château de Mortefontaine, demanda à son camarade Giroux, maçon, domicilié à Senlis, de partager sa chambre à la cantine Brisset, de Montaby, sous prétexte d'avoir chacun un loyer moins lourd à payer. Giroux accepta sans défiance, mais il ne tarda pas à se repentir. En effet quelques jours après, le 23 courant, Legros laissa partir son camarade à son travail, puis profitant de son isolement, il s'empara de deux pantalons, de deux gilets, d'un veston, d'une paire de bottines, d'un chapeau appartenant à Giroux, puis fractura la malle de ce dernier d'où il enleva deux chemises, un mouchoir, un foulard et une cravate, le tout valant de 45 à 50 francs.

Il partit ensuite sans être remarqué; s'étant revêtu des habits volés, il fit deux paquets de ses effets de travail, les alla porter à sa sœur Julie, en lui disant qu'il s'était payé un complet pour 10 fr. et qu'il allait retrouver son frère Ernest, au Havre. Les paquets ouverts et examinés contenaient outre-

es vêtements de travail de Legros, quelques effets dérobés à Giroux. On ne tarda pas à rechercher le précoce malfaiteur, qui fut trouvé et arrêté dans la commune de La Chapelle-en-Serval. Il faut espérer que la leçon qui lui sera donnée lui fera perdre le goût de semblables fredaines.

LA MONNAIE

Si nous en croyons les bruits qui circulent, ce n'est pas seulement la monnaie divisionnaire italienne qu'il faudrait éviter de recevoir le 23 juillet prochain.

On assure que le directeur du mouvement général des fonds vient de notifier aux trésoriers généraux une décision qui les obligera à refuser non seulement les pièces belges, suisses et grecques dont le millésime serait antérieur à 1866, mais aussi les pièces divisionnaires françaises de deux francs et de un franc qui ne seront pas frappées à 835 millièmes et aux millésimes de 1866, des années suivantes plus les pièces de 50 et 20 centimes d'un millésime antérieur à 1864.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE DAMMARTIN

Audience du 2 mai 1894.

Femme Froy, de Dammartin. Violences légères, acquittée.

Couturier Alphonse dit la Grattoire manouvrier à Longperrier. Ivresse publique 2 fr. d'amende et dépens.

Potvin Joseph, manouvrier à St-Souplets. Tapage injurieux, 4 fr. d'amende et frais.

Emery Clément et Emery Joseph de Monthyon. Roulage, chacun 1 fr. d'amende et dépens.

Aubry Gabriel, de Douy-la-Ramée. Roulage, 2 fr. d'amende et frais.

Cohu Alexandre, de Montgé. Roulage,

2 fr. d'amende et frais.

Aubry Victor, de Roissy. Roulage, 2 fr. d'amende et frais.

Maillard Alexandre, de Monthyon. Violences légères, acquitté.

Gouffé Casimir, à Dammartin. Paturlage sur terrain d'autrui, 2 fr. d'amende et frais.

Margolteau Victor, à Longperrier. Inculpé d'avoir tué des volailles, acquitté.

Femme Clément Auguste, à Dissery. Jet d'immondices, 3 fr. d'amende et frais.

LE ROI HENRI IV

reçoit au château de Dammartin
les échevins de la ville de Meaux
(31 Décembre 1593)

Il y avait plusieurs mois que le Béarnais s'était fait catholique, lorsqu'il vint à la pensée de quelques ligueurs de Meaux de soumettre la ville à son autorité.

Le 12 Décembre 1593, le sieur de Vitry, gouverneur de la ville, accompagné de Pierre Chabouillier, avocat du roi, et des quatre échevins, alla trouver le roi à Mantes, sous prétexte de négocier avec lui un traité concernant les libertés de la province, mais, en réalité, avec l'intention de lui proposer la soumission de la ville dont il avait la garde. Chemin faisant il communiqua son projet à ses compagnons qui partagèrent sa manière de voir.

Quelques jours plus tard (24 décembre), le sieur de Vitry ayant convoqué les habitants en assemblée générale, les entretint de son projet, puis, n'ayant rencontré, de leur part, aucune opposition, il prit ouvertement ses dispositions en vue de la prochaine soumission de la ville de Meaux au roi Henri IV.

Le 31 Décembre, les échevins et une vingtaine d'habitants se rendirent à cheval au château de Dammartin, où

se trouvait le roi. « A peine furent-ils introduits aux pieds du trône, dit l'historien Toussaint du Plessis (1) que frappés de la majesté du prince, et tout interdits, ils ne purent faire autre chose que de se prosterner en silence la face contre terre. Le roi lui-même, frappé de ce spectacle, ne put retenir ses larmes. Il courut à eux et les relevant avec bonté, il les assura que son cœur était saisi de joie en leur présence, qu'il voulait nommer leur ville, « sa bonne ville de Meaux », et ses habitants « ses bons sujets ». Je vous embrasse tous, ajouta-t-il, en se penchant vers eux et en leur tendant les bras, embrassez moi aussi. Vous n'avez été contraires, et de mon côté je vous ai fait du mal. Je ne veux pas seulement oublier le passé; je vous ferai à l'avenir tout le bien que je pourrai ».

Le lendemain, 1^{er} Janvier 1594, le roi se rendit de Dammartin à Meaux où il arriva à cinq heures du soir, par le faubourg Saint-Nicolas à l'entrée duquel l'attendaient près de trois cents habitants et le corps de la justice, composé de trente-six personnes en robe longue ayant à leur tête maître Bertrand Grandin, président au siège présidial, qui, après s'être prosterné devant le roi lui adressa une « belle et excellente harangue » que le roi écouta attentivement et à laquelle il répondit en ces termes, d'après le récit de l'historien Lenfant, témoin oculaire de cette scène: « Vous avez été ci-devant abusés par mes ennemis sous prétexte de religion, mais vous avez bien connu qu'il y a de l'ambition et qu'ils n'ont d'autre but que de mettre ce royaume aux mains de l'étranger. Vous vous en êtes retirés les premiers et pour cette cause, je ne vous veux seulement maintenir et confirmer dans vos privilèges anciens, mais les veux augmenter et vous laisser une marque ».

Un peu plus loin, à la porte St-Ni-

colas, il fut reçu par le gouverneur de la ville et les quatre échevins. Le sieur de Vitry lui présenta deux fort belles pièces de canon laissées par les espagnols, et lui dit: « Sire, je vous donne en étrennes ces deux pièces ». En récompense de ce cadeau qui parut lui faire grand plaisir, le roi tira du cor don de son chapeau un diamant de grande valeur, l'offrit au gouverneur qu'il fit, séance tenante, grand veneur de France (2). De là, le roi fut conduit, sous un dais magnifique, jusqu'à l'église cathédrale, au bruit de toute l'artillerie de la ville et au milieu d'une foule innombrable qui se pressait sur son passage aux cris de « Vive le roi ! ». La journée du lendemain se passa à la chasse (3).

A son retour de Meaux, le roi passa par Dammartin pour retourner à Saint-Denis, dit l'historien de Thou, dont le récit concernant la soumission de la ville de Meaux, est conforme à celui des historiens meldois (4). E. L.

(1) — Hist. de l'Ég. de Meaux. T. 1 p. 415. Cet événement est rapporté dans les mêmes termes par le journal de Pierre de Lestoile (T. 6 p. 116 éd. de la lib. des bibliophiles)

(2) — Bernier. Mon. inédits de l'hist. de France. Journal de Jehan Mallet p. 272.

(3) — M. Amédée le Paire, l'auteur de l'histoire du pays de Lagny, s'appuyant sur un passage de don Chaugy et des mémoires de Sully, prétend (page 608) que c'est par erreur que les historiens meldois ont avancé que « le dernier jour de décembre les échevins accompagnés de dix-huit ou vingt habitants, tous à cheval, allèrent trouver le roi à Dammartin ». « C'est assurément la une erreur, dit cet auteur, le fait s'est passé à Lagny et non à Dammartin, puisque Sully, qui fut, plus que personne mêlé à tous ces événements a écrit dans ses mémoires, « de retour à Mantes, le roi apprit que le marquis de Vitry était disposé à le recevoir dans Meaux. Pour seconder les bonnes intentions de ce gouverneur, sa majesté vint à Lagny, où tout fut réglé de manière qu'elle fit son entrée solennelle dans Meaux, le premier jour de l'année 1594 ».

Il résulte de deux lettres de Henri IV (corr. T. 9 p. 386), datées de Meaux le 5 janvier 1594, dont l'une adressée à l'ambassadeur de Venise et l'autre au duc de Nevers, que c'est bien à Dammartin et non à Lagny, que les délégués de la ville de Meaux vinrent trouver le roi pour faire leur soumission.

(4) — Mémoires. Tome 8, page 418.

MOUSSY-LE-NEUF

Anciens fiefs, écarts et lieux dits

LE CHATEAU

D'après le plan terrier levé par Richard en 1784, la ferme dont l'entrée est située près de l'ancienne église de Sainte-Opportune, était appelée le *château*. Elle appartenait au seigneur et comprenait alors, en enclos, terre et verger 12 arp. 90 p. (6 hect. 94 ares 21 cent.) (1)

LE PETIT CHATEAU

se composait à la même époque d'un groupe de bâtiments occupant au centre du village, avec leurs dépendances, une étendue de 49 perches (25 ares 70 cent.)

LE PRIEURÉ

comprenait l'église priorale et les bâtiments conventuels occupant une superficie de 1 arp. 42 p. (74 ares 74 c.), plus une ferme qui y était attenante, et dont les divers bâtiments couvraient une surface de 55 perches (28 a. 95 c.)

LA GRANGE AUX MOINES

connue ensuite sous le nom de *ferme des moines*, était anciennement la grange aux dîmes du prieuré de sainte Opportune. L'ensemble des bâtiments occupait une superficie de 58 perches (30 a. 53 c.) en bordure du chemin de Vémars à Dammartin et des chemins séparatifs du *fief Poignan et Anjoran* et de celui du *Puits Guy*. — Cette ferme a été détruite.

FIEF POIGNAN ET ANJORAN

En 1767, ce fief comprenait : 1° une ferme avec corps de logis et plusieurs bâtiments avec cour, jardin et potager, d'une contenance de 2 arp. 18 perches tenant d'Orient au carrefour de la croix

et du midi au chemin qui conduit au carrefour de Lormet.

2° Un verger avec arbres fruitiers situé au lieudit *le Morais*, d'une contenance d'environ 3 arpents 1/2, tenant du midi à *la ruelle de la Grange aux Moines*, aboutissant au chemin qui conduit de Vémars à Dammartin, et du nord à la rue de Chenevrières ou Malassise,

3° Sept pièces de terre formant environ 10 arpents.

Ces diverses parties du fief relevaient du *fief de Chaumontel*.

4° Dix autres pièces de terre contenant environ 52 arpents, dont la plus grande partie relevait de la seigneurie de Moussy. (2)

FIEF DU PUIIS GUY

Ce fief situé entre la rue et le carrefour de ce nom, la *rue de la Motte* et le chemin de Vémars à Dammartin, consistait en une pièce de terre de trois arpents 77 perches.

FIEF DE LA MOTTE

En 1767, ce fief situé au lieudit *la Motte*, entre la rue du même nom et le chemin de Vémars à Dammartin, comprenait un grand corps de logis et dépendances et un enclos situé près du lieudit *les écabots*; le tout d'une contenance d'environ six arpents. (3)

FIEF DE BIZET

formait une pièce de terre et pré d'une contenance de 4 arpents 26 p. (2 hect. 24 ares 21 c.) sur laquelle s'élevait plus anciennement une habitation seigneuriale dont on voyait encore les fossés il y a quelques années.

(à suivre) E. L.

(1) — La mesure locale était de 22 pieds 4 pouces pour la perche et 100 perches pour l'arpent.

(2) — Archives locales n° 50 et 52 1^{re} série.

(3) — Archives locales n° 48 1^{re} série.

Les professions en France

Dans le dernier numéro de *la Nature*, nous trouvons ces curieux renseignements sur le partage des professions en France :

D'après une statistique récente, la moitié environ de la population française vit de l'agriculture; un quart, de l'industrie; un dixième, du commerce; quatre centièmes, de professions libérales; enfin six centièmes, de rentes et de revenus.

Parmi les agriculteurs, il y a 9176000 propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres en les faisant valoir. Les autres sont des fermiers, métayers, journaliers, ou des petits propriétaires travaillant aussi pour le compte d'autrui. La grande industrie, c'est-à-dire les mines et les carrières, les manufactures et les usines, occupe 1,130,000 individus. La petite industrie en occupe 6,093,000.

Le commerce comprend : 789,000 banquiers, commissionnaires et marchands en gros, 1,895,000 marchands ou boutiquiers, 1,164,000 hôteliers, cafetiers et cabaretiers.

Les fonctionnaires, agents et employés de l'Etat, des départements ou des communes, sont au nombre de 580,000.

Voici quelques chiffres pour les autres professions libérales : cultes, 112,000 personnes; communautés religieuses, 115,000 personnes; professions judiciaires, 156,000; professions médicales, 130,000; enseignement libre, 111,000; artistes de tous genres, 121,000; savants, hommes de lettres, publicistes, 23,000, etc.

Le chiffre des propriétaires et des rentiers, vivant exclusivement de leur revenu, s'élève à 1,849,000 et celui des pensionnaires retraités, à 272,000.

Les façons de dire qu'on a trop bu

Il est arrivé au moins une fois à tout

le monde de lever le coude un peu plus que de raison. Bacchus est certainement le Dieu qui a le plus de dévots. C'est pourquoi, sans doute, il y a tant de façon dire qu'on a trop bu.

Chaque corps d'état a, pour parler d'un homme qui a fait de trop copieuses libations, une locution spéciale. On peut en citer quelques-unes sans trop chercher :

Le mécanicien : il est en train.

Le soldat : il est en patrouille, il a son pompon, il a son coup de feu.

Le voyageur : il est parti.

L'avocat : il est attendri.

L'oculiste : il voit en dedans.

Le coiffeur : il a mal aux cheveux.

Le peintre en bâtiments : il est teinté.

Le peintre d'histoire : il a son pavois.

Le peintre de paysage : il a son coup de soleil.

Le gazier : il est allumé.

L'épicier : il est poivré.

Le populaire : il s'est piqué le nez et ce n'est pas en suçant de la glace.

Le liquoriste : il a son coup de sirop.

Le greffier : il est raide comme la justice.

Le brodeur : il festonne.

L'aréonaute : il est dans les brouillards.

Le conducteur d'omnibus : il est complet.

L'armurier : il est rond comme une balle.

Le coltineur : il a son sac.

Le caissier : il a son compte.

Arrêtons les frais pour aujourd'hui.



Au fumoir :

Un invité, frappant sur l'épaule d'un vieux monsieur à l'air digne :

— Est-ce que ma figure ne vous est pas familière ?

Le vieux monsieur, le toisant :

— Ce n'est pas votre figure, qui est familière !

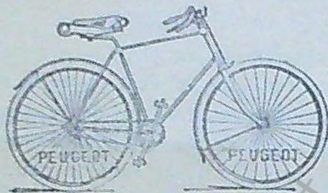
Vincent BERTHAULT et FILS

HORTICULTEURS à Saint-Mard

Lauréats de concours spéciaux à la Société Centrale d'Horticulture de France et du département de la Seine; 1^{er} et 2^e prix aux expositions de Paris et à l'exposition universelle de 1889. — Nombreuses récompenses ou médailles, or, vermeil et argent.

M. Vincent BERTHAULT, professeur, fera des cours d'arboriculture, d'ébourgeonnement, d'équilibre et de cassement vert, le 6 mai à 2 heures, à Juilly, chez M. Barre, président de la Société d'horticulture et le 13 mai, chez M. Hémar, maire de Dammartin

Les jeunes gens sont priés de suivre ces cours publics et gratuits.



Bicyclettes PEUGEOT

Achille OFFROY

seul agent pour les cantons de Dammartin, Claye et Nanteuil-le-Haudouin.

18 PIÈCES DE BON CIDRE

à VENDRE

dans d'excellentes conditions

S'adresser :

chez M. Berthault-Hérivaux, 13 rue de Meaux, ou chez Mme Veuve Berthault, 26, Grande rue (Porte de Paris).

à DAMMARTIN, (S-&-M).

ASSURANCES

Sur la Vie et contre l'Incendie

Henri DAMART fils

à SAINT-MARD (Seine-et-Marne)



L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER

à DAMMARTIN, (S-&-M)

81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-
genture.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui son
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard che

Madame Veuve Ethis

à LOUER à DAMMARTIN

Maison Bourgeoise

avec Jardin, Ecurie et Remi-
se, sise, 3, rue de l'Hôtel-
Dieu.

Pour visiter s'adresser même rue,
N° 5.

Librairie E. LEMARIÉ à Dammartin.

COMPTABILITÉ RAPIDE

DE L'AGRICULTEUR

Nouvelle Méthode pratique permettant à
tout agriculteur de se rendre compte, cha-
que jour, après quelques minutes d'écriture,
de la situation de ses affaires : RECETTES,
DÉPENSES (Frais de Maisons, Main-d'œu-
vre, Engrais, Matériel, etc.); PRODUITS DI-
VERS (Basse-cour, Vacherie, Fruits, Céréales
Fourrages, Betteraves, etc.)

Cette Méthode se compose d'un seul regis-
tre précédé d'une instruction et d'un modèle
guide, permettant d'apprendre en un instant
la manière de tenir cette comptabilité.

Prix de chaque registre de 40 feuillets
cartonnage 1/2 reliure 3 fr. 50

— Les registres existent en diverses épaisseurs.

— Envoi franco de l'instruction, d'une feuille spé-
cimen et du modèle-guide de la comptabilité, contre
0,50 cent. en timbres-poste.

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin